

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR LORS DU RENDEZ-VOUS CARTE D'IDENTITÉ/PASSEPORT

Merci de bien lire attentivement ce document avant votre rendez-vous !

ATTENTION : Tout document manquant au dossier annulera le rendez-vous.

POUR UN DOSSIER D'UNE PERSONNE MAJEURE :

- Pré-demande sur le site ANTS.GOUV.FR à imprimer ou CERFA n°12100*02 à remplir au **STYLO NOIR**, avec les **ACCENTS** et en **MAJUSCULES**.
- Carte d'identité (en cas de renouvellement ou pour une 1^{ère} demande de passeport).
- Ancien passeport (en cas de renouvellement).
- Timbre fiscal à 86€ (**pour un passeport**).
- En cas de perte/vol de la carte d'identité, fournir une déclaration + un timbre fiscal (25€).
- Photo d'identité – **6 mois** (au format réglementaire 3.5 cm x 4.5 cm, visage 32 à 36 cm, de face, tête nue, sans lunettes, sans accessoire dans les cheveux, cou dégagé, sans expression et produite par un photographe ou cabine agréée). **Ne pas découper les photos.**
- Justificatif de domicile **-1 an** (Dernier avis d'imposition sur les revenus /quittance de loyer (non manuscrite) / facture d'eau, électricité, gaz, téléphone / attestation d'habitation). **La taxe foncière et les factures Bouygues ne sont pas acceptées !**
- Acte de naissance -3 mois (**si titre d'identité périmé depuis + de 5 ans**).

- Pour les personnes majeures n'ayant pas de justificatif de domicile à leur nom, merci de bien vouloir fournir en plus de vos photos et de votre pièce d'identité :
 - Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (voir tableau ci-dessus)
 - Carte d'identité/Passeport original de l'hébergeant
 - Une attestation d'hébergement datée et signée
- Pour les femmes souhaitant conserver leur nom d'usage (en cas de divorce ou de veuvage), merci de bien vouloir fournir :
 - Le jugement de divorce (mentionnant l'autorisation de l'ex-époux à conserver son nom d'usage).
 - Un acte de décès daté de -3 mois du défunt mari.
- Pour un changement d'état-civil, merci de bien vouloir fournir :
 - Un acte de mariage daté de -3 mois.

Merci de votre compréhension,

RENDEZ-VOUS LE _____ À _____ À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE.